

Département de l'AIN
—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
—
Canton de MIRIBEL
—
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 06-2026-43

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 juin 2026
Convocation du : 11 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

PETITE ENFANCE - ENFANCE/JEUNESSE : Autorisation de signature d'une convention partenariale avec l'association Les Papillons

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Charles JEAN-LOUIS, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI.

Représentés :

M. Christian FONTAINE donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

M. Pierre-Yves GARIC donne procuration à M. Charles JEAN-LOUIS

Mme Sylvie MARTINON COCHARD donne procuration à Mme Ludivine BUCILLIAT

Absents :

Secrétaire de séance :

Mme Annick PANTEL

Le rapporteur explique à l'Assemblée que la convention de partenariat conclue entre la commune et l'association « Les Papillons », approuvée par délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2025, arrive à échéance le 31 août 2026.

Pour rappel, cette convention a permis la mise en place d'une boîte aux lettres destinées à recueillir les signalements d'enfants victimes ou témoins de toute forme de maltraitance.

La collectivité et les parents d'élèves souhaitent reconduire ce dispositif pour l'année scolaire 2026/2027.

La boîte aux lettres est relevée 1 fois par semaine par du personnel municipal assermenté. Les courriers sont ensuite transmis aux psychologues de l'association afin d'être analysés. Ces derniers évaluent les suites à donner aux informations ainsi recueillies.

La nouvelle convention, telle qu'annexée à la présente délibération, a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, ainsi que leurs engagements respectifs. Par ailleurs, la présente convention comporte quatre annexes faisant partie intégrante de la présente convention et ayant la même portée juridique que les dispositions du corps de cette dernière :

- Annexe 1 : Liste des structures concernées
- Annexe 2 : Liste des agents du dispositif désignés par le partenaire (ici la commune de Beynost)
- Annexe 3 : Annexe relative à la protection des données personnelles
- Annexe 4 : Modèle de fiche administrative dématérialisée

Les frais financiers engendrés pour le dispositif sont détaillés dans le devis joint à la présente délibération.

La présente convention est conclue du 01/09/2026 au 31/08/2027.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.226-2-1,

Vu le projet de convention partenariale en annexe,

Considérant que la protection de l'enfance doit être une action à privilégier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	
NPPV	

Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Christian FONTAINE, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI

APPROUVE La convention partenariale entre la commune et l'association Les Papillons, telle qu'annexée à la délibération

APPROUVE le devis tel qu'annexé à la délibération

AUTORISE Madame Caillet, Adjointe au Maire, dûment habilitée à signer la présente convention et tout document y afférent

AUTORISE Madame Caillet, Adjointe au Maire, dûment habilitée à signer le devis du renouvellement du dispositif Papillons.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost